

Centre de Documentation / Ludothèque – Règlement de fonctionnement

L'Utilisateur, par le fait de son inscription ou de l'utilisation des services du Centre de Documentation / Ludothèque, est soumis au présent Règlement.

Celui-ci est consultable par voie d'affichage au Centre de Documentation, à la Ludothèque et disponible sur www.otech.ocens.fr

CONDITIONS D'ACCÈS

Les Centre de Documentation / Ludothèque sont ouverts aux :

- Usagers de l'Institut public Ozens
- Familles des Usagers
- Professionnels de l'Institut public Ozens dans le cadre de leur activité professionnelle
- Personnes en situation de handicap visuel hors Institut (*avec adhésion*)
- Structures extérieures sans lien direct avec l'Institut de manière exceptionnelle (*adhésion ou convention*)

HORAIRES D'OUVERTURE :

Les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte du service et également communiqués sur www.otech.ocens.fr

Les fermetures pour congés ou pour raison de service sont annoncées par affichage dans les espaces et sur www.otech.ocens.fr

SERVICES AUX UTILISATEURS

Le Centre de Documentation a pour missions :

- de collecter, gérer, conserver et mettre à disposition un fonds documentaire spécialisé ;
- de réaliser des recherches documentaires, d'assurer une veille documentaire et une diffusion sélective de l'information à la demande des professionnels de l'Institut ;
- de fournir en édition adaptée les livres nécessaires au parcours des usagers avec un handicap.

La Ludothèque a pour missions :

- d'accueillir, conseiller, expliquer, dialoguer autour du jeu
- de mettre en prêt jeux et jouets, proposer des jeux adaptés au handicap et permettre le jeu sur place lors de permanence
- animer des temps de jeux hebdomadaires pour les Groupes de l'IME

PORTAIL EN LIGNE

Les utilisateurs du Centre de Documentation et de la Ludothèque peuvent utiliser le Portail O'tech en ligne à partir de l'adresse suivante : www.otech.ocens.fr

Le Portail en ligne permet de :

- consulter le catalogue des documents / jeux de l'Institut public Ocens
- effectuer des recherches multicritères
- visualiser les nouveautés
- accéder à diverses informations présentes sur le portail comme des dossiers thématiques

Une fois connecté à son compte, l'utilisateur peut :

- vérifier la disponibilité des documents / jeux
- consulter les notices enrichies des documents du centre de documentation / Ludothèque
- gérer son espace lecteur personnel, modifier son mot de passe, ses informations,
- visualiser son historique de prêts, connaître ses prêts en cours et la date de retour de chaque document
- effectuer des réservations

CONDITIONS DE PRÊT

TOUT EMPRUNT ENGAGE LA RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR

Le Centre de Documentation / Ludothèque n'est en aucun cas responsable des conséquences dommageables pouvant résulter d'un mauvais usage des supports prêtés.

LES USAGERS DE L'INSTITUT

- Pour l'**Usager Mineur** : l'inscription est rendue active par la signature du **représentant légal**, à chaque rentrée scolaire.
- Pour l'**Usager Majeur** : l'inscription est rendue active par la signature de l'**Usager Majeur** à chaque rentrée scolaire.

L'inscription donne droit au prêt de :

5 livres / 5 revues / 5 multimédias	1 mois
3 Jeux	1 mois
manuels scolaires / usuel (<i>selon besoin</i>)	Année scolaire

Pour la Ludothèque :

Un engagement de prêt est demandé aux structures impliquées dans le parcours des Usagers (École, Garderie, Centre de Loisirs...) concernant le prêt de jeux.

LES FAMILLES D'USAGERS DE L'INSTITUT

L'inscription est rendue active par la signature d'une fiche d'inscription valable pour l'année scolaire en cours.

L'inscription donne droit au prêt de :

15 livres ou multimédias	1 mois
3 jeux	1 mois

LES PROFESSIONNELS DE L'INSTITUT

Le droit d'accès au prêt de livres et jeux se fait par la signature d'une fiche d'inscription valable pour l'année scolaire en cours.

L'inscription donne droit au prêt de :

10 livres / Mémoires / Multimédia	1 mois
2 revues	15 jours
2 supports animation	1 mois
Manuels scolaires / Usuel / Matériel, jeux (<i>selon besoin</i>)	Année scolaire
5 Jeux	1 mois

Pour le Centre de documentation :

De manière exceptionnelle des prêts à l'année de documents sont possibles.

Les prêts étant nominatifs, le professionnel est donc responsable du (ou des) document(s). Les documents mis à disposition peuvent être demandés en cours d'année par un autre professionnel, pour une durée d'un mois maximum.

Pour la ludothèque :

Le professionnel référent de l'Institut Public Orens peut être intermédiaire pour le prêt de jeux, afin de favoriser l'accès à la Ludothèque aux familles et aux structures accueillants l'Usager. Cependant c'est bien la personne utilisatrice du support qui en est responsable (*formulaire d'engagement de prêt*).

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP VISUEL HORS INSTITUT : ADHESION PAYANTE

La demande d'adhésion se fait au Centre de Documentation. Sont alors envoyés au demandeur :

- Une **fiche d'adhésion** qui valide la prise de connaissance du règlement de fonctionnement du Centre de Documentation
- Un **devis correspondant** au montant de l'inscription (*Tarif fixé annuellement en Conseil d'Administration*)

Pour acter de l'adhésion, ces deux documents doivent nous être retournés signés.

L'adhésion donne droit au prêt de :

10 livres	2 mois
En braille / Gros Caractères (envoi postal gratuit par cécogramme)	

LES ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS SANS LIEN DIRECT AVEC L'INSTITUT : ADHÉSION PAYANTE

Tels que (*liste non exhaustive*)

- Établissements médico-sociaux
- Bibliothèques
- Ludothèques
- Ecoles
- Centre loisirs
- Lieux de garde (crèches, haltes-garderies)

Une **adhésion nominative** à titre **payant valable un an** ouvre le **droit au prêt de documents au centre de documentation / Ludothèque**. La demande d'adhésion se fait directement dans l'un de ces deux lieux. Sont envoyés au demandeur :

- Une **fiche d'adhésion** qui valide la prise de connaissance des règlements de fonctionnement du Centre de Documentation et de la Ludothèque
- Un **devis** correspondant au montant de l'inscription (*Tarif fixé annuellement en Conseil d'Administration*)

Pour acter de l'adhésion, ces deux documents doivent nous être retournés signés.

L'adhésion donne droit à :

Centre de Documentation	20 livres ou livres audio	2 mois
Ludothèque	5 jeux	2 mois

L'emprunt et le retour des livres et des jeux se font dans les lieux respectifs aux heures d'ouverture par la personne responsable.

PRÊTS PONCTUELS

→ À titre gratuit pour une manifestation événementielle autour du handicap (maximum 2/an)

Le prêt de livres et de jeux est possible dans le cadre d'une animation ponctuelle.

La demande est adressée au Centre de Documentation ou à la Ludothèque, par e-mail ou par courrier. Une convention faisant apparaître le type d'emprunt, le nombre, la valeur et la durée, est établie entre les deux parties. Le retrait et le retour du matériel se fait sur place sur l'un des deux lieux par la personne responsable de l'emprunt.

RÉSERVATION – EMPRUNT – REPORT DE PRÊT et RETOUR DES DOCUMENTS / JEUX

Réservation :

La réservation des documents / jeux s'effectue de façon privilégiée via www.otech.ocens.fr. Cette possibilité est ouverte aux utilisateurs connectés à leur compte lecteur.

Il est toutefois possible d'effectuer des réservations soit par e-mail ou par téléphone.

Une fois le document ou jeu disponible, l'emprunteur est prévenu par courriel, ou téléphone. Les documents ou jeux réservés sont conservés 8 jours à disposition puis remis en rayonnage si non récupérés.

Emprunt :

Le droit d'accès au prêt de livres et jeux se fait par la validation d'une fiche d'inscription

Les livres ou jeux sont empruntés et déposés aux heures d'ouverture ; pour les livres une boîte de retour est disponible dans le hall du Centre de Documentation.

Report de prêt :

Le renouvellement d'un prêt est possible avec l'accord du Centre de Documentation / Ludothèque, si le document ou jeu ne sont pas réservés par d'autres utilisateurs.

Retour :

Les prêts doivent être retournés à la date d'échéance, au Centre de Documentation / Ludothèque.

À date d'échéance, un rappel des prêts en cours est effectué : l'emprunteur est tenu d'y donner suite.

Après plusieurs relances sans réponse :

- La possibilité de prêt est bloquée.
- Un courrier est adressé à l'emprunteur par voie postale ou par e-mail, lui demandant dans un délai de 15 jours le retour du (ou des) document(s) ou jeu(x) en retard.
- En cas de non-retour, une procédure de facturation est engagée.

Dans le cas de retour de documents ou jeux détériorés (*hors vétusté dans le cadre d'un usage normal*), une procédure de rachat est demandée.

L'accès au Centre de Documentation / Ludothèque :

- fonctionne selon le principe du libre accès
- doit se faire en présence d'un responsable du lieu et aux horaires d'ouverture
Pour la Ludothèque, l'accueil de groupe de l'Institut nécessite de prendre contact au préalable.

Les utilisateurs du Centre de Documentation / Ludothèque doivent :

- utiliser les livres et jeux en présence et sous la surveillance d'un adulte
- être accompagné d'un adulte pour l'utilisateur mineur
- prendre soin des documents et des jeux ;
- veiller à la propreté des lieux, au rangement des livres, jeux et jouets en vérifiant leur contenu ;
- signaler lors du retour de l'emprunt le dégât, ils ne doivent pas tenter de réparer eux-mêmes les documents ou jeux ;
- adopter une conduite respectueuse, ne pas apporter de boissons, et nourriture à l'intérieur du Centre de Documentation / Ludothèque.
- Respecter les consignes de sécurité et d'évacuation en cas d'alarme

CONTACTS

Centre de Documentation (*Site Vertou et Site Nantes*)

Ligne directe : 02 51 79 50 47

ou poste 5346 / centre.doc@ocens.fr

Ludothèque (*Site Vertou*)

02 51 79 50 00 – poste 5135 / ludothèque@ocens.fr